

MAIRIE de Saint Germain sur Rhône

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal 20 octobre 2009

Convocations du 09 octobre 2009

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Dominique Rey, Jocelyne Artéro, Nathalie Mortier, Frédéric Merlet, Philippe Guichard, Mathilde Millet, Denis Vuillat, Valérie Nguyen

Absent excusé : Philippe Girod

Secrétaire élue : Mathilde Millet

19 h 30 Accueil des représentants de la SA HLM Mont blanc pour une présentation du projet affiné de l'ensemble collectif avant le dépôt du permis de construire. Le conseil municipal et les membres du comité consultatif prennent connaissance des modifications apportées au projet suite aux remarques faites lors des précédentes réunions.

Le projet est alors adopté et le permis de construire va être déposé rapidement.

Suite à un courriel de la Préfecture concernant la préparation et réalisation du recensement agricole 2010 il y a lieu de nommer une commission consultative communale. Le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Accord du conseil.

I - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Aucune observation n'est apportée au compte-rendu de la réunion du 24 août, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - PROPOSITION DE VENTE DE TERRAINS FORESTIERS

Monsieur André Giet est propriétaire de parcelles boisées sur St Germain sur Rhône. Il a signé une promesse de vente avec la SARL « Ingenor développement » sise à Paris. Il propose de les vendre à la commune aux mêmes conditions, à savoir :

Superficie : 3 ha 84 a 70 ca pour une somme de 52 700 € soit 1.37 € le m².

Il propose également de vendre au même prix du m² la totalité de ses propriétés soit une surface de 10ha 56a 53ca, en prés, bois etc... tous en zone non constructible. Le conseil s'interroge sur la nécessité d'acquérir ces terrains et décide de ne pas donner suite compte-tenu des projets importants prévus pour les années à venir.

III - EMPRUNT

Le maire informe le conseil du courrier envoyé au Crédit mutuel pour solliciter le déblocage de l'emprunt au 1^{er} décembre 2009. La première échéance arrivera en mars 2010.

IV - OFFICE NATIONAL DES FORETS, COUPES DE RESINEUX

Le conseil prend connaissance du devis établi par l'ONF suite au martelage du 1^{er} septembre 2009 et à la visite sur place du 29 septembre de Messieurs Prévost, agent ONF et Philippe Girod, responsable au sein du conseil pour définir si besoin est d'intervenir sur la plantation de résineux.

D'après le devis de l'ONF, la dépense envisagée serait de 6600 € et la recette de 6780 € à condition d'obtenir une subvention du Conseil régional de l'ordre de 1 980 €. A charge de l'ONF d'élaborer le dossier de demande de subvention

Le Conseil municipal par un vote à main levée donne un accord de principe par 6 voix pour éclaircir la parcelle et 4 voix pour effectuer une coupe blanche. Il est précisé qu'en cas de refus du Conseil régional ladite parcelle serait laissée en l'état.

V - ASSURANCE STATUTAIRE

L'assurance couvrant les risques liés aux arrêts maladie et accident du travail avait été contractée chez GROUPAMA au taux de 5.85 % calculée sur la masse salariale.

Suite à un entretien avec Groupama concernant une négociation du taux pour l'assurance statutaire, *la société a accepté de ramener le taux à 4.10 %*. Cette disposition entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010, sachant que cette tarification tient compte d'une franchise de 10 jours fermes applicable en cas de maladie ordinaire. Un nouveau contrat va nous parvenir dans le courant du mois de décembre.

VI - DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Les sommes votées à certains articles du budget de l'eau s'avérant insuffisants il y a lieu de procéder à des ajustements. Le conseil approuve les virements ci-dessous.

Budget principal -section de fonctionnement		
Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
A 605 achat de matériel, équipements et travaux		- 20 000 €
A 65738 subvention de fonctionnement versée à autres organismes publics	+ 20 000 €	

Budget annexe de l'eau - section d'exploitation		
Articles	Dépenses	Recettes
A 74 subvention d'exploitation		20 000 €
A 023 virement à la section d'investissement	8 000 €	
A 605 Achat d'eau	10 500 €	
A 615 entretien et réparation	1 500 €	

Budget annexe de l'eau - section d'investissement		
Articles	Dépenses	Recettes
A 021 virement de la section de fonctionnement		8 000 €
A 2156 matériel spécifique d'exploitation	8 000 €	

Dans le cadre des travaux sur le réseau d'eau, l'adjoint aux travaux propose si les disponibilités budgétaires le permettent, de construire une canalisation, environ 10 mètres, vers la rue du Mont blanc, avec une vanne qui permettrait d'intervenir sans couper l'eau des usagers en direction des crêts.

VII - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE RECENSEMENT AGRICOLE

Monsieur le Maire expose que la commune doit constituer une commission dans l'objectif du recensement agricole qui a lieu tous les 10 ans. L'organisation générale de cette opération a été fixée par décret du premier ministre n°2009-529 du 11 mai 2009. ***Elle est obligatoire.***

Cette commission doit se composer de la façon suivante :

Exploitant agricole, représentant de la profession, membre du conseil municipal, secrétaire de mairie, adjoint au maire, représentant de l'association foncière ou de la MSA.

Le conseil décide d'adopter comme suit la composition de la commission communale pour le recensement agricole:

- ☞ *Exploitant agricole : Yannick VERNE*
- ☞ *Représentant de la profession : Daniel DUCLOSSON*
- ☞ *Membre du conseil municipal : Denis VUAILLAT*
- ☞ *Secrétaire de mairie : Claudine PETIT*
- ☞ *Adjointe au maire : Jocelyne ARTERO*

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Départ en retraite : Monsieur Fernand Nirefois, ancien facteur invite tous les membres du conseil à son départ en retraite le 30 octobre à 18 h30 à la salle des fêtes de Franciens.

Les jardins de Haute-Savoie : Mathilde Millet donne connaissance que la remise des prix récompensant les plus beaux jardins a eu lieu le 14 octobre à la Balme de Sillingy.

Environ 30 000 visiteurs ont parcouru les allées des jardins cet été. Frangy a remporté la palme devant la Balme de Sillingy , Chavannaz, Allonzier la Caille et Choisy.

Un prix « Coup de cœur » a été décerné aux sept communes du plateau de la Semine pour leur unicité.

Un cahier des charges sera établi l'année prochaine et les communes absentes en 2009 vont être sollicitées pour participer l'an prochain. Pendant l'hiver les jardins seront entretenus par une personne bénévole de la Balme de Sillingy et le Foyer de Vie « les roseaux ».

Un appel aux bénévoles est d'ores et déjà lancé.

Le Maire,
Alain LAMBERT